

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Namur, 1 ; A TOURNAI, chez M. Van der Veken, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Laflotte-Bollner et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Sablonnière.

ROUBAIX, 21 JUIN 1871

## Dernières nouvelles

### Depêche Télégraphique

Service particulier du Journal de Roubaix.

Versailles, 21 juin,

L'Assemblée a procédé à la discussion de l'emprunt. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté. L'article 2 portant que les déposants à la Caisse d'épargne pourront recevoir des titres d'emprunt correspondants au chiffre de leurs dépôts est adopté ainsi que les articles suivants.

À propos de l'amendement proposé par M. Godin, M. Perrier déclare que la commission des finances est décidée à repousser toujours l'émission du papier-monnaie.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

## BULLETIN QUOTIDIEN

Les journaux anglais, après avoir offert l'hospitalité aux membres de la Commune qui réussiraient à s'échapper, laissent entrevoir certaines craintes depuis que les révolutionnaires se sont donné rendez-vous à Londres, en annonçant hautement l'intention de prendre leur revanche. Les fédérés, qui se sont emparés d'une assez grande quantité de fusils déposés dans l'arsenal de la milice, n'ont pas encore été arrêtés. On parle aussi de la découverte de papiers appartenant à l'Internationale. Il y a à l'avertissement dont l'Angleterre fera bien de tenir note.

C'est aujourd'hui que les membres du Comité permanent des barricades doivent se rendre à Hyde-Park, où une grande démonstration aura lieu en faveur des Communards de Paris. Il y a là un danger imminent, qui menace l'Angleterre. L'Internationale, qui a des organes dans toute l'Europe, vient de faire paraître à Londres les premiers numéros d'un journal, qui a pour titre : *The international weekly Review*. Ce journal a été répandu à un nombre considérable d'exemplaires.

On se rappelle avec quelle persistance s'est répandu, il y a quelque temps, le bruit d'un conflit armé entre l'Autriche et la Prusse. Personne ne voulait admettre la possibilité d'une guerre entre ces deux nations, l'Autriche n'étant sous aucun rapport, en état de soutenir la lutte. La nouvelle, cependant, n'était pas dépourvue de vraisemblance. En effet, on sait aujourd'hui que le général autrichien, baron de Gablentz, a été chargé, par son gouvernement, de remettre au roi de Prusse, une lettre autographe, dans laquelle on se plaignait des menées de M. de Bismark, qu'on accusait directement de chercher à agiter les provinces allemandes de l'Autriche et à provoquer leur réunion à l'empire allemand que la Prusse vient de créer. Voilà la cause réelle des bruits qui ont circulé dernièrement. Quant aux menées de M. de Bismark, elles sont tellement actives et tellement avérées, qu'elles ont excité les susceptibilités des grandes puissances, et Guillaume, dit le *Victorieux*, a reçu, le jour même de son entrée à Berlin, l'invitation formelle de s'expliquer à l'endroit de ses nouvelles prétentions. La lettre qui lui a été remise, ne laisse aucun doute sur les intentions bien arrêtées de toutes les puissances de l'Europe. On est donc déterminé à s'opposer aux empiétements de la Prusse.

### Lettres à M. Thiers

II  
HENRI V

Vous aurez beau chercher, Monsieur, il ne reste que deux choses, entre lesquelles il faut choisir : Henri V ou la République.

Je me trompe : il n'y a pas de choix à faire ; il n'y a qu'un parti à prendre.

Ne vous récriez pas contre cette assertion, et ne m'accusez pas de méconnaître les droits de la France. Ecoutez-moi plutôt.

Un homme est libre de choisir entre le bien et le mal. Le droit de faire le bien est absolu pour lui, parce qu'il s'accorde parfaitement avec son devoir. Il ne saurait en être ainsi du droit de mal faire, car ce droit serait en contradiction avec l'obligation qui nous est imposée à tous de ne faire que le bien ; et si l'on dit

qu'un homme doit être libre de faire ce qu'il lui plaît, même le mal, on entend dire que personne n'a le droit de porter atteinte à sa liberté, tant qu'il n'attente pas lui-même à celle d'autrui.

Il en est de même d'une nation. Nul n'a le droit de la contraindre dans son choix, par ruse ou par violence ; mais elle a le devoir de choisir ce qui est juste, légitime et utile au bien commun.

C'est dans ce sens que j'ai dit qu'il n'y a pas de choix à faire, parce qu'à mon avis, il n'y a qu'Henri V de légitime et de salutaire à la nation.

Qu'est-ce donc qu'Henri V ? me direz-vous, peut-être.

Henri V est un prince français, éminemment français par l'esprit et par le cœur, un prince dont les qualités personnelles ont forcé l'estime et l'admiration même de ses adversaires les plus acharnés.

Exilé à l'âge de dix ans, il est étranger à toutes les fautes qui ont pu être commises avant 1830, et il a su plus tard, par sa réserve, par sa sagesse, se préserver de toute faute qui aurait pu causer quelque dommage à son pays. Aussi, grâce à sa prudence autant qu'à sa position, il n'a encouru, ni directement, ni indirectement, aucune responsabilité des malheurs qui ont frappé le pays.

Quels sont les hommes, dites-le moi, qui peuvent se rendre ce témoignage ? je ne veux pas récriminer, je ne veux pas rallumer les haines éteintes et dont il faudrait effacer jusqu'au souvenir ; mais je ne puis vous inviter à consulter sincèrement votre conscience et à me dire en toute franchise si 1830 n'est pas le point de départ de notre déchéance.

Pour ce qui est du comte de Chambord, je vous défie de me citer un acte, une démarche, un seul mot qui ait pu porter quelque préjudice à la patrie.

À l'âge où l'ambition se réveille dans le cœur d'un jeune homme, au moment où il devait être tenté de jouer un rôle et de conquérir sa place dans l'histoire, comme disait l'aventurier de Strasbourg et de Boulogne, on ne l'a point vu rôder sur nos frontières dans le but de porter parmi nous le trouble et la guerre civile ; on ne l'a point vu nouer de viles intrigues pour surprendre le pays ; on ne l'a jamais pris en flagrant délit de conspiration. Il a même souffert, quelque sensible qu'il fût à cet injuste reproche, il a souffert, dis-je, qu'on l'accusât d'indifférence, plutôt que d'augmenter les embarras de la France par quelque démarche inconsidérée. Il a prouvé, en un mot, par sa conduite, mieux encore que par ses paroles, qu'il respectait la France autant qu'il l'aimait.

Il s'est montré jaloux, il est vrai, de maintenir intacts les droits que lui ont légués ses ancêtres, il a eu soin d'en empêcher, autant qu'il le pouvait, la prescription, par des protestations énergiques, toutes les fois qu'une usurpation nouvelle lui en a fait une obligation ; mais ses appels ont toujours été des appels au bon sens de la nation ; jamais des appels aux passions et à la révolte.

Savez-vous d'ailleurs pourquoi il s'est montré si jaloux de ses droits ? C'est qu'à ses yeux, ce sont ceux de la France plutôt que les siens. Étudiez ce qu'il a écrit, vous y trouverez à chaque page cette pensée, qu'il ne se regarde pas comme ayant des droits sur la nation, mais comme ayant de grands devoirs à remplir envers elle. Quand on a osé murmurer de loin le mot d'abdication, il a répondu simplement : « On peut abdiquer un droit ; on n'abdique pas un devoir ».

Le devoir ! voilà sa pensée, voilà sa préoccupation, voilà son âme tout entière. On l'aura peut-être dit un jour, quand on aura dit de lui : C'est l'homme du devoir.

n'y a point de progrès réel, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, qu'il n'aspire à réaliser.

Il est l'homme des temps anciens, me dira-t-on. Sans doute, Henri V a des racines profondes dans le passé ; il y tient par tout ce qui s'est fait de glorieux et d'utile en France pendant quatorze siècles, il y tient par tout ce que ce passé renferme et peut donner au présent de force et de vie ; mais, il est complètement dégagé de ce qui passe et meurt, de ce qui est mort et justement mort ; il porte, au contraire, en lui le principe de réajustement de la France, comme ces rejets qui poussent dans les racines profondes d'un vieux tronc une sève abondante, sage assurément d'une rénovation vigoureuse.

On parle de féodalité, de servage, d'abus de toutes sortes, et l'on oublie qu'il est le descendant de ces rois qui ont tué la féodalité, affranchi les serfs et les communes et combattu tous les abus.

Allez, monsieur, vous pouvez être tranquille à cet égard. Quel qu'on en puisse dire, Henri V est de son temps ; il aime son temps comme nous tous, quoiqu'il en condamne les erreurs et les folies, ou plutôt par cela même qu'il les condamne et les repousse ; car ces erreurs et ces folies ne sont que la triste dévotion d'un passé misérable et nous ramènent à plusieurs siècles en arrière.

Un tel prince n'est pas à dédaigner, ce me semble, quand on est en quête d'un sauveur pour la patrie.

Après tout, cependant, Henri V, considéré comme simple particulier, n'est qu'un homme ainsi que vous et moi. Or, qu'est-ce qu'un homme ? S'il est vulgaire, qu'il habite aux Tuileries ou dans une chumière, c'est une ombre qui passe, comme disaient les anciens ; si c'est un grand homme, c'est un être qui traverse le ciel et qui laisse après lui une obscurité d'autant plus profonde, qu'il a jeté plus d'éclat sur son passage.

Henri V, par lui-même, n'est rien. Il est tout par la loi dont il est l'unique représentant et que son avènement ferait revivre pour le bien du pays.

Henri V n'est pas un homme ; c'est une institution, c'est un principe, c'est la loi nationale.

La loi c'est l'ordre et l'ordre c'est le progrès.

Dieu a tout réglé par des lois d'une sagesse infinie, et ce sont ces lois qui produisent dans le monde physique cette harmonie que nous admirons et que nous admirerions beaucoup plus encore si nous la connaissions mieux.

Ce sont ces lois qui produisent, dans la constitution même des êtres matériels, ces progrès que la science constate et dont des esprits prévenus se sont emparés récemment pour nier la divine Providence.

L'homme, dont la création est couronnée l'œuvre de Dieu, a aussi reçu sa loi. Cette loi ne pouvait être fatale, puisqu'elle était destinée à régler les actes d'un être libre. Chacun peut l'accomplir ou la violer à son gré ; mais nul ne peut la violer sans mal faire.

La violation de la loi est pour un homme, même dès cette vie, une source de perturbation, de désordre, et par conséquent, de dégradation et de souffrances. Sans observation, au contraire, fait régner dans l'âme le calme, l'ordre et le progrès moral, dont le terme idéal est la perfection.

née pour ainsi dire avec la France ; elle a présidé à sa formation et à ses développements progressifs. Elle a été consacrée par le temps, bénie par l'Eglise, sanctionnée par la Providence et acceptée, de génération en génération, par les populations qui y ont trouvé une garantie certaine d'ordre, de sécurité, de stabilité et de progrès.

Déroulez les pages de notre histoire et vous y verrez que la France doit à cette loi tous ses accroissements et toute sa force ; vous y verrez que toutes les époques de désordre, de malheurs et de faiblesse ; ont été celles où cette loi a été contestée, où des doutes se sont élevés sur son application.

C'est cette loi qui fait du comte de Chambord le roi de France ; c'est elle qui lui donne sa grande valeur et cette puissance pour le bien du pays qu'aucun autre ne peut avoir.

C. BENEZET.

## LE BONAPARTISME ET LA GUERRE CIVILE

Paris, 18 juin 1871.

A Monsieur le rédacteur en chef de la Cloche.

Monsieur, j'ai adressé, hier, à M. E. de Girardin la lettre ci-jointe :

A Monsieur Emile de Girardin, rédacteur en chef de la Liberté.

Monsieur, En 1863, un journal de province franchement républicain, le *Phare de la Loire*, commença à attaquer M. Haussmann, comme il attaqua M. E. Olivier et l'expédition du Mexique. M. Thiers, député de Paris, écrivit à l'auteur des articles, le soussigné, une lettre dans laquelle il se prononçait nettement contre M. Haussmann. Vous reproduisîtes la lettre de M. Thiers dans la *Presse*, en vous écrivant qu'il fallait Haussmanniser la France.

Aujourd'hui, on voudrait non plus Haussmanniser mais Bonapartiser de nouveau notre pauvre pays. Or, comme je trouve sur votre liste le nom de M. Od. Barrot, vous m'avez permis et à moi, et à moi, d'en profiter pour demander à M. O. Barrot, publiquement, par la voie de votre journal, quelques explications sur la part prise par les bonapartistes à l'insurrection de juin 1848, dont la Commune de Paris est la fille.

Il y a là, n'est-ce pas, Monsieur, un service à rendre à l'opinion publique ? M. Od. Barrot était, en effet, président de la commission d'enquête de 1848. Le rapport de cette commission, rapport que j'ai entre les mains et que vous devez avoir aussi, ne se communiquait pas à la Bibliothèque impériale pendant tout le temps de l'empire. Il contient les preuves les plus graves des menées bonapartistes, à Paris et en province, en juin 1848. Presque tous les procureurs généraux, dans leurs rapports, contentent que dans la nuit du 22 au 23 juin, des balots de proclamations du prince Louis-Napoléon, étaient expédiés sur tous les points. Il y a aussi une fort singulière lettre de voiture concernant des *thalers prussiens*, reçus à cette époque par le banquier Fould. La présence d'agents bonapartistes dans les ateliers nationaux et dans les rangs des *urges* est constatée à chaque ligne. M. Od. Barrot pourrait compléter ces renseignements.

Il pourrait surtout démentir, une fois pour toutes, un fait plus grave et souvent allégué. Parmi les pièces déposées à la commission d'enquête figurait, dit-on, la nomination du général Piré comme ministre de la guerre, datée du 23 juin 1848 et signée LOUIS-NAPOLÉON, lequel, venu fortivement à Paris, se cachait rue Saint-Dominique. A la lecture de cette pièce, un membre du gouvernement d'alors, M. J. Bastie, fut tellement indigné qu'il partit avec une paire de pistolets pour brûler la cervelle au prétendant qu'il ne trouva pas.

On dit que ce papier disparut ; est-ce vrai ? M. Od. Barrot a été depuis ministre du président ; nul n'est donc plus à même que lui de nous dire toute la vérité, qui acquiert une singulière importance alors que les incendies de la Commune viennent de rendre aux bonapartistes le service de brûler les comptes de M. Haussmann, à l'Hôtel de Ville, les documents de la cour des comptes, du ministère des finances, enfin les papiers des Tuileries.

à votre estimable journal et sans prix d'argent l'assurance mes meilleurs sentiments.

## CIRCULAIRE DE M. DUFAURE

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a adressé à M. le procureur général près les cours d'appel la circulaire suivante :

Versailles, 16 juin 1871.

Monsieur le procureur général. Je trouve sur les listes des candidats à l'Assemblée nationale que publient les journaux, les noms d'un certain nombre de magistrats du parquet, et il m'est impossible de ne pas m'en préoccuper au point de vue judiciaire.

De notre temps, les luttes politiques sont généralement ardentes, et le magistrat qui s'y jette, qu'il en sorte victorieux ou vaincu, n'aura plus, le lendemain de sa défaite, la même situation qu'il avait la veille.

Son nom sera directement associé à des espérances ou à des ressentiments qui feront suspecter son impartialité. S'il n'est pas élu, l'échec, bien que tout politique, amoindrira néanmoins son autorité comme magistrat, et si, au contraire, il est appelé à l'Assemblée, il ne sera plus à son poste pour y remplir les devoirs de sa fonction.

Je me verrai donc obligé, quel que soit le résultat du vote, de demander aux membres du parquet qui auront accepté une candidature à l'Assemblée nationale, leur démission et je crois qu'il trouveront de hautes raisons de convenance à me l'envoyer avant de s'engager dans la lutte électorale. Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice  
J. DUFAURE

## INFORMATIONS ET NOUVELLES

On nous écrit de Paris, 20 juin. « Il est inexact que M. Rouher soit passé hier par Paris, se rendant à Bordeaux. »

On dit que le prince Napoléon ne veut se présenter ni en Corse, ni dans la Charente-Inférieure. Il est à croire que M. Rouher se présentera dans ce dernier département.

M. Hansmann est en ce moment à son château de Cistas, dans la Gironde.

M. Waloroski se présente à Paris. C'est l'économiste, membre de l'Institut.

L'Officiel de ce matin, contient la nomination de plusieurs maires et adjoints dont les noms paraissent bien accueillis.

Règère, l'un des membres les plus dangereux de la Commune, qui a été arrêté dimanche, dans un hôtel de la rue de Choiseul, était porteur d'une somme de 9,000 francs en espèces et bijoux. L'arrestation a été opérée par M. Claude.

On lit dans *Paris-Journal* : « Le doux Vésinier, Vésinier, rédacteur de l'Officiel de la Commune, et lorsqu'il tomba de ces hautes régions, rédacteur en chef de *Paris Libre*, la Racine de bois, comme l'appela Rochefort, a été arrêté, hier, lundi, à 3 h. de l'après-midi, à l'hôpital de la Pitié. C'est là que Vésinier s'était réfugié depuis le 23 mai, mais pas sous son véritable nom. »

Il était blessé au bras légèrement : Sur quelle barricade, c'est ce qu'il n'a pas dit. Son arrestation a été d'ailleurs plus douce que celle qu'il aurait souhaitée à ses confrères des journaux réactionnaires. Il a été pris dans une razzia opérée sur les convalescents de la salle Saint-Gabriel. Les prisonniers au nombre de trente, ont été, avec beaucoup de soins, transportés, et non conduits à Versailles.